



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

Service de la sécurité alimentaire
et des affaires vétérinaires SAAV
Amt für Lebensmittelsicherheit
und Veterinärwesen LSVW

Santé animale / Tiergesundheit

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 80 70
www.fr.ch/saav

—

Réf: DEF/PRO/bai
T direct: 026 305 80 70
Courriel: saav-sa@fr.ch

Aux stations de fécondation
du canton de Fribourg

Givisiez, en mars 2025

Information aux stations de fécondation concernant les contrôles

Mesdames, Messieurs,

Pour 2025, nous vous faisons parvenir nos recommandations relatives aux déplacements d'abeilles vers les stations de fécondation du canton. Celles-ci restent inchangées jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par le vétérinaire cantonal et sont indépendantes des races.

1. Tous les apiculteurs qui veulent monter en station de fécondation doivent respecter les conditions de déplacements ci-dessous :
 - En cas de déplacement **avec couvain** : il faut annoncer chaque déplacement. Un contrôle sanitaire est effectué selon les directives de l'inspecteur cantonal.
 - En cas de déplacement **sans couvain**, il n'y a pas d'annonce et pas de contrôle.
 - Toutes les ruches à mâles seront contrôlées avant le départ pour la station de fécondation et avant leur retour (avant orphelinage).
 - Les ruchers sous séquestre sont interdits de station.
2. Les apiculteurs dont l'un des ruchers est sous séquestre (foyer épizootique) sont interdits de station pour l'ensemble de leurs ruchers.
3. Les responsables de station de fécondation doivent tenir un registre des arrivées et départ des unités d'élevages en indiquant le nom de l'éleveur, le lieu de provenance, date d'arrivée et de départ, nombre d'unités d'élevage :
4. Lors du contrôle avant la descente des ruches à mâle, le registre des arrivées et départ des unités d'élevage devra être présenté à l'inspecteur des ruchers.

Les annonces sont à envoyer à saav-sa@fr.ch 10 jours avant le déplacement.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Joachim Protze
Inspecteur cantonal des ruchers

Deutscher Text siehe Seite 2

—